

La lettre de l'Éducation



Aux parents des écoles de Saint-Martin-le-Vinoux

Janvier 2024

Madame, Monsieur,

Le service Education Jeunesse vous présente tous ses meilleurs vœux pour 2024.

En ce début d'année, retrouvez les actualités de l'Éducation.

Sorties sports d'hiver

Comme chaque année, la Ville finance les sorties ski de fond pour les enfants d'élémentaire.

Les élèves de CM1-CM2 de l'école Robert Badinter et les élèves de CE1-CE2 de l'école du Néron bénéficieront de 5 sorties à la journée entre janvier et février 2024. Ces sorties sont encadrées par les enseignants, des parents accompagnateurs et des moniteurs de l'Ecole de Ski Français.

Inscriptions à l'école pour la rentrée 2024

Votre enfant est né en 2021 et début 2022 : afin de prévoir au mieux nos effectifs pour la prochaine rentrée, vous pouvez depuis le mois de novembre venir le préinscrire auprès du service Education Jeunesse.

Sorties des enfants et personnes autorisées

Pour rappel, le plan Vigipirate est en alerte sécurité renforcée.

Toutes les personnes autorisées à récupérer les enfants à la sortie des services périscolaires doivent être spécifiées dans le dossier de votre enfant. Tout changement d'organisation de dernière minute doit être signalé par mail auprès du service afin que le personnel encadrant soit informé.

Communication service/familles

Informations

Les tracts d'informations des différents services vous sont transmis par mail. Pensez à consulter régulièrement votre boîte mail.

Facturations et modalité de paiement

Dès qu'une facture est éditée, un mail vous est envoyé pour vous informer de la disponibilité de votre facture sur votre espace personnel.

Pour les familles sans adresse mail, les factures sont envoyées par courrier.

Le règlement est à effectuer dès réception de la facture :

- Par courrier adressé en Mairie : chèque uniquement, libellé à l'ordre de Régie Vinoux,
- Auprès du service Education Jeunesse en chèque ou en espèces,
- Par Internet, via le site de la ville.

Si la famille ne règle pas sa facture dans les 30 jours, une relance lui sera envoyée.

En cas de non-paiement à la suite de cette relance, le Trésor Public fera une mise en recouvrement des sommes dues par la famille.

Dans ce cas de figure, les inscriptions de l'enfant seront suspendues.

Absences des enfants

Pour rappel, les services périscolaires sont gérés par la mairie. Toute absence doit être signalée au service Education Jeunesse et pas seulement aux enseignants. Concernant l'annulation des services, veuillez-vous référer aux règlements intérieurs.

Attestation frais de garde

A partir de janvier 2024, vous pouvez télécharger votre attestation de frais de garde pour les enfants de moins de 6 ans sur votre espace personnel, sous réserve que les factures de l'année 2023 soient réglées.

Accueil de loisirs : inscriptions vacances d'hiver 2024

Les vacances d'hiver auront lieu du 19 février au 1^{er} mars 2024.

Les inscriptions se feront du 29 janvier au 8 février. Deux sorties à la neige seront organisées les mardis et jeudis. Les places étant limitées, nous vous conseillons d'inscrire votre enfant dès le début des inscriptions.

Informations complémentaires

Retrouvez toutes les informations des services municipaux : les tarifs, règlements intérieurs (mis à jour récemment), les menus, sur le site internet de la ville <https://www.saint-martin-le-vinoux.fr/>

Mairie de Saint-Martin-le-Vinoux

educ@smlv.fr

Tel: 04 76 85 14 50